# COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

# EXTRAIT DU REGISTRE **DES DECISIONS DU MAIRE**

#### Département de VAUCLUSE

## Arrondissement de CARPENTRAS

#### Objet:

Travaux sur le réseau pluvial rue Buisseron et reprise grilles avaloirs chemin de Piolenc et avenue Général de Gaulle

### N°2024/DEC/048

Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23.

Vu la délibération en date du 23 septembre 2020 du Conseil municipal de Camaret-sur-Aigues donnant délégation à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat.

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27.

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour effectuer les travaux sur le réseau pluvial situé rue Buisseron ainsi que la reprise des grilles avaloirs situées chemin de Piolenc et Avenue Général de Gaulle.

#### DECIDE

Article 1: de confier, à l'entreprise TPR, sise 226 route de Travaillan à Sainte-Cécile-les-Vignes (84290), les travaux sur le réseau pluvial situé rue Buisseron ainsi que la reprise des grilles avaloirs situées chemin de Piolenc et Avenue Général de Gaulle pour un montant de 4 830,00€ HT soit 5 796,00€ TTC.

Article 2 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorier Principal de Vaison-la-Romaine sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé-recours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Camaret-sur-Aigues, le 28 mai 2024

Acte certifié exécutoire Dès sa réception en Préfecture le : Et/ou sa publication le : 2.9 MAI 2024

Philippe de BEAUREGARD Maire

